



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 29 septembre 2019	Heure de départ	18h30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 10 °C)				
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	4 BF	Nombre total d'inscriptions	70/85
Pari mutuel	\$167,640				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Frenette Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Examen avec le conducteur Rodney LaFromboise au sujet de sa stimulation sur le cheval "GLOBAL SUPREMACY", dans la Course 6, du 26 septembre. Mr LaFromboise est désormais mieux informé sur la stimulation par l'action de poignet uniquement acceptable et il promet de respecter ces règles à l'avenir. Aucune sanction.
- L'entraîneuse Gina Bragagnolo était présente dans le bureau des juges pour la divulgation du résultat d'analyse.
- L'entraîneur Luc Loyer a été trouvé coupable d'avoir enfreint les règles de la CAJO. La Directive Standardbred N° 1-2019, 6.53(a), 26.02.03(e) et 32.07, pour avoir donné des médicaments au cheval, "BRIGADIERBRONSKI A", dans le paddock, avant la Course 7, du 22 septembre 2019. Il reçoit une sanction pécuniaire de \$500 (SB 50958).
- Nous avons discuté le résultat de la Course 1, du 22 septembre, avec un patron qui avait des craintes au sujet de son cheval favori étant arrivé en dernière position. Tel que relaté au patron, le cheval "GA SPEEDY JOEY", (Guy Gagnon), a fait plusieurs bris pendant la course et le comité a décidé de ne pas considérer le résultat comme anormal, étant donné sa classe (2 ans, NW \$7,500 (FM \$9,375) LIFETIME) ainsi que

l'évolution de la course (vouloir se référer au rapport officiel de la CAJO pour la course en question sur l'hippodrome Rideau Carleton, le 22 septembre).

Courses :

- Ted McDonald a été autorisé à se retirer d'une course.
- 1. Départ retardé à cause d'équipement brisé (ligne) du #5, "DIAMOND CALL". Rien à signaler.
- 2. Rien à signaler.
- 3. Enquête et objection du conducteur au sujet d'une possible interférence, dans le dernier droit, par le cheval gagnant, le #8, "PRECIEUSE CC", (Claude Beausoleil), contre le #2, "STORMONT KNIGHT", (Matt Harvey), qui est arrivé en 2^e position. Après l'examen de la vidéo et après avoir discuté avec les deux conducteurs, l'objection a été rejetée.

Vidéo pour l'enquête – <https://youtu.be/HIFQKTKfys>

Claude Beausoleil sera présent dans le bureau des juges pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.

- 4. Rien à signaler.
- 5. Rien à signaler.
- 6. Rien à signaler.
- 7. Rien à signaler.
- 8. Rien à signaler.
- 9. Rien à signaler.
- 10. Nouvel alcootest pour les conducteurs de cette course. Rien à signaler.

Réclamations :

- 5 – Le #3, "ASTERISM", (1 réclamation), pour \$10,000, par Ferme TAG & Ecuries GLD (Gerard Demers entraîneur).